

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL – 20 juillet 2021

Date de convocation : 15/07/2021

Mardi 20 juillet 2021 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à l'ancienne salle de classe, sous la présidence de M. Michel VIVIER.

Présents : (8) M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. Patrick MATHIEU, Mme Dominique MATHIEU, M. GUY Nicolas, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. RIVES Didier.

- Excusé-e-s : 1

- Pouvoir(s) : JALICOT Gilles à RIVES Didier

- Absent-e-s- : 0

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Emilie

Vu la situation actuelle, les gestes « barrière et de distanciation ont été respectés et chacun portant un masque était muni de son stylo.

Ordre du Jour :

- Décisions du maire
- SDE03 – Proposition financière pour le remplacement des vieilles lanternes – Eclairage Public
- Mobilier mairie
- Point sur l'inventaire immobilier de la commune
- Questions diverses

Le compte rendu des délibérations du conseil du 22 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Aucune décision du maire depuis la dernière séance

SDE03 – Proposition financière pour le remplacement des vieilles lanternes – Eclairage Public

Monsieur le maire donne lecture du descriptif détaillé des travaux du SDE03 pour le remplacement des vieilles lanternes de l'éclairage public et du plan de financement correspondant. Le montant total global s'élève à 40 985 € réparti entre le SDE03 pour 21 510 € et une contribution communale de 19 475 €. L'incidence des travaux sur les coûts annuels de fonctionnement laisseraient apparaître une variation estimée à une augmentation de la dépense mensuelle de plus de 917 €...

Après délibéré, le conseil municipal **refuse, avec 9 voix POUR**, la proposition du SDE03 pour le renouvellement des foyers d'éclairage public de moins de 100W par des foyers LEDS en 38 et 40W, et les mises en conformité des réseaux et armoires d'éclairage.

Mobilier mairie

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite aux travaux de réfection de la mairie, il conviendrait de prévoir l'acquisition de mobilier (tables et chaises), et présente les propositions à savoir :

- Table de réunion 14 personnes et table diamètre 1 m – Ent. GOULEFERT 3 300 €
- Chaises type scandinave avec coussin - 30 € /l'une

Après délibéré, le conseil décide :

Avec 8 voix POUR (retrait BERNARDIN Emilie), fabrication tables mairie à l'Ent. GOULEFERT pour 3 300 €

Avec 9 voix POUR, achat de 40 chaises type scandinave sur la base de 30 € HT/unité

Point sur l'inventaire immobilier de la commune

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir mandaté MM. MATHIEU et MESTRIES pour établir un constat du patrimoine immobilier de la commune et pour commencer celui des bâtiments communaux (bâtiments publics et logements) afin de faire d'évaluer leur état et des éventuels travaux à programmer dans les années futures. La question sera donc examinée à l'automne dès le compte rendu de cette mission.

Adhésion communale au Souvenir Français

Monsieur le maire présente à l'assemblée, une information concernant la création d'un comité sous couvert de l'association nationale du Souvenir Français, afin de répertorier les tombes des soldats Morts pour la France, et veiller à leur entretien et signalétique.

Après délibéré, le conseil municipal **accepte avec 9 voix POUR**, d'adhérer au comité du Souvenir Français.

La cotisation annuelle sera de 20 € et le correspondant sera, de droit, le maire agissant pour le compte de la commune.

Questions diverses :

- M. MESTRIES est désigné RESPONSABLE concernant les locations des salles communales pour les remises des clés aux locataires, états des lieux d'entrée et de sortie et contrôler que le ménage a été totalement fait par les locataires.
- La communauté de communes a ouvert l'accès à la piscine de Bert tous les jours de la semaine, le centre aqualudique étant toujours pas opérationnel.
- M. MATHIEU et l'ensemble du conseil, tient à remercier chaleureusement et féliciter l'équipe du comité des Fêtes pour l'organisation de la soirée du 13 juillet 2021 pour cette manifestation très réussie.

Pour rappel : les réunions du conseil municipal sont publiques en respectant les règles en vigueur.

La communication de la teneur des délibérations ne peut se faire qu'après l'affichage du compte rendu à la porte de la mairie, et doit être conforme à celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 45.